



## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE REGIONALE DU 22 DECEMBRE 2006 AU CENTRE HOSPITALIER DE BOURGES**

### **I – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 novembre 2005**

Le Procès-Verbal de la séance du 16 novembre 2005 n'appelant aucune observation particulière, il est approuvé à l'unanimité des voix.

### **II – Présentation du rapport d'activité 2006 et des objectifs 2007**

#### **1 – Rapport d'activité 2006**

En 2006, les actions suivantes ont été menées par le Bureau Régional :

- rendez-vous avec Mr LEGRAND, DARH de la région Centre à propos de la campagne d'évaluation des directeurs « nouvelle formule », en décembre 2005
- un débat avec les représentants des deux listes en présence pour l'élection au Bureau National. La troisième, invitée, n'a pu être présente (mai 2006)
- deux réunions du Bureau Régional (mars et octobre 2006) très largement ouverts à chaque personne souhaitant y assister
- une rencontre de la catégorie « DH » dans le cadre de la campagne électorale aux CAPN (décembre 2006)
- la rédaction de trois articles pour le site internet national du SNCH sur la vie régionale (compte-rendu de rencontre avec le DARH, compte-rendu de la réunion de catégorie DH du 6 décembre 2006, retour du questionnaire relatif à l'organisation des réunions régionales)
- élaboration et exploitation d'un questionnaire diffusé aux adhérents du Centre sur l'organisation de rencontres régionales.

Faute de temps, la journée de formation et la rencontre avec les DDASS n'ont pu être réalisées.



<u>En caisse au 22.12.2006</u>	<u>1158,94</u>	
- Recettes	1000,00	
- Dépenses	167,54	
<u>En caisse au 31.12.2005</u>	<u>326,48</u>	}
- Recettes	1000,00	} 1158,94
- Dépenses	167,54	}

La situation de trésorerie est approuvée à l'unanimité.

### **3 – Objectifs 2007**

La Bureau Régional propose les objectifs suivants pour 2007 :

- participer à la campagne organisée dans le cadre des élections aux CAPN de DH et DESS (si les dernières ont lieu en 2007)
- rencontrer le DARH notamment pour faire le point sur la campagne d'évaluation
- rencontrer les DDASS sur des thèmes comme l'évaluation des Directeurs, les attentes vis à vis des usagers, la mise en oeuvre du SROSS III
- organiser une journée de réflexion type colloque
- réactiver la désignation des secrétaires départementaux et faire fonctionner le nouveau Bureau Régional.

Les objectifs 2007 proposés sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### **III – Présentation des résultats du questionnaire sur les attentes en matière d'informations syndicales**

Le questionnaire a été lancé en mai 2006. 25 réponses sur 210 sont parvenues (cf annexe 1). Il s'inspire de celui élaboré par la région Bretagne. Certains participants, pourtant adhérents, regrettent de ne pas l'avoir reçu.

Concernant le colloque, les membres présents estiment que l'organisation d'un temps de rencontre sur une journée partagée entre des informations statutaires et un thème développé par un expert semble tout à fait intéressant.

Le thème retenu en 2007 pourrait être celui de la responsabilité du cadre, prenant en compte le contexte de nouvelle gouvernance, la rédaction de profil de poste...

Il convient de choisir un thème opérationnel.

#### **IV – Point sur la vie des catégories**

##### ***1- Présentation de la plate forme « Réagir – Pour un service public offensif – Les propositions du SNCH »***

L'adhésion est globale.

Les observations suivantes sont cependant émises :

- la nomination des médecins localement ne semble pas opportune dans le contexte actuel de nouvelle gouvernance. Cette mesure n'a que très peu de chance d'aboutir et ne ferait que provoquer une franche hostilité sur l'ensemble du projet. Il faudrait plutôt privilégier la notion d'affectation locale et que la nomination reste nationale
- la lourdeur du nouveau code des marchés publics qui empêche les établissements d'être rapides et réellement réactifs. Même la formule BEH apparaît lourde et ne semble pas faire gagner en temps et en souplesse
- la création d'une agence nationale pour la coopération hospitalière n'apparaît pas indispensable alors même que les échanges internationaux sont à soutenir notamment dans le cadre de la circulation des travailleurs dans l'espace européen. La mobilisation de personnel directement par la DHOS, notamment en période de congés dans le cadre de mission humanitaire, a été jugée destabilisante pour la continuité du service public
- le « millefeuilles administratif » est vécu au quotidien, notamment dans le domaine du recrutement des médecins étrangers, de la gestion du secteur médico-social, divisés entre plusieurs autorités parfois opposées
- une pause dans les multiples réformes demandées apparaît à tous nécessaire.

Ces observations seront transmises au Président.

##### ***2 - Catégorie « administrative »***

Madame Solange GOIN apporte les précisions suivantes :

##### **Catégorie Cadres Administratifs**

Présentation par MS GOIN (résumé de la CNCA du 6/12/06 à Paris) :

- Ø Bilan des négociations ACH : Le SNCH a refusé de signer le protocole, celui-ci ne donnant pas satisfaction aux souhaits de la catégorie, à savoir obtenir une revalorisation substantielle du statut des Adjoints des Cadres :
  - Par un positionnement du corps sur une grille CII à un seul grade, garant d'une carrière

totalelement linéaire.

- Par un recrutement monté à Bac + 2, simple reconnaissance des fortes compétences présentes et attendues.
- Par un concours sur titres, gage de recrutements adaptés aux métiers, aux profils et aux contraintes géographiques.
- Par un décrochage et une désolidarisation du corps des ACH de celui des secrétaires médicales.

Or, suite au Protocole Jacob, issu de la Fonction Publique Etat et Territoriaux, cadre rigide, plaçant les ACH en catégorie B type, seuls les 9 premiers échelons de classe normale sont modifiés ainsi que le 1<sup>er</sup> échelon de classe supérieure.

Parution texte serait pour septembre 2007 et le reclassement fin 2007 (échéance annoncée par le Ministère), mais le SNCH n'ayant pas signé n'est pas présent au Comité de suivi.

Rejet du Ministère de transformer les postes d'ACH en TSH.

#### Ø AAH :

- Principalat sur un seul grade (inclus protocole Jacob). Texte Territoriaux paru le 28/11/06. Pour la FPH texte paraîtrait juin 2007 (calendrier transmis par Ministère). Sera un copier/coller du texte Territoriaux pour les durées échelons et indices.

Principalat : 1 disposition promus-promouvables sur 3 ans pour accès aux 30 % prévus par le décret.

- CAP régionales ou nationales : les autres organisations syndicales ont refusé.
- Scolarité : contradiction pour les directeurs qui ne peuvent choisir leur AAH mais doivent supporter les frais de scolarité : 6 mois d'école + 2 mois par an sur 3 ans de formation d'adaptation à l'emploi.

Une discussion s'engage autour du fait que lorsqu'un (ou plusieurs) ACH d'un établissement ont été reçus à un concours d'AAH, il est possible de les garder à l'établissement avec mise à disposition par un des établissements ayant déclaré un poste. Il en résulte cependant un déficit pour le département en question de possibilité de promotions au choix.

- Ø Inquiétude des cadres administratifs quant à d'éventuelles nominations en qualité d'assistants de pôles : ne seront-ils pas les « fusibles désignés », au même titre que les cadres soignants si les contrats de pôles « foirent » ?

D'autre part quid des ACH qui se retrouveraient dans ces positions et dont les salaires sont pratiquement inférieurs aux Aide-soignants ?

#### Ø Questions :

Les AAH et les Directeurs des Soins seraient, au même titre que les directeurs, gérés par le CNG (un décret serait à venir).

Quid du décret des avantages en nature des directeurs qui incluerait également les AAH, leur attribuant un logement de fonction et supprimant ainsi l'IFTS et les rémunérations des astreintes administratives ?

Les observations suivantes sont faites :

- le grade de TSH peut être une opportunité d'avancement plus simple que celui d'ACH
- la nomination nationale des AAH et l'affectation par le Directeur n'est pas un système opérationnel. Le système actuel, décrié par le plus grand nombre, ne pousse pas les

établissements à proposer des postes au concours fermant de ce fait les possibilités d'inscription au tableau d'avancement départemental

- les DSSI et les AAH pourraient, à terme, être gérés dans le cadre du CNG.

La gestion de leur carrière en CAPN la rendrait plus fluide, celle-ci dépendant aujourd'hui de CAPR, se réunissant très rarement et ralentissant le déroulé de carrière des intéressés.

### **3 - Catégorie « soignante »**

Le SNCH demande la création officielle de bureaux de pôle, tout en laissant aux établissements la faculté d'en constituer.

La catégorie travaille sur le fonctionnement du conseil de pôle et le rôle du cadre en son sein.

Le partage des tâches entre le cadre administratif et le cadre soignant doit être clairement établi.

Leurs responsabilités doivent être reconnues, notamment dans le cadre de prime spécifique de type NBI.

### **4 - Catégorie « technique »**

Ses travaux portent aujourd'hui sur les BEH et leur fonctionnalité.

Enfin, globalement, la vie des catégories « cadre » est marquée également par le refus du SNCH de signer un protocole « fonctionnement public hospitalier », la situation des cadres n'étant pas suffisamment prise en compte (absence de revalorisation du statut des ACH, refus d'un collège cadre...)

### **5 - Catégorie « directeur »**

#### **a) « DH »**

L'actualité porte plus particulièrement sur les élections aux CAPN, le SNCH ayant défini un statut de DH en rapport avec les propositions développées dans la région.

## **b) DESS – DESMS**

Les négociations statutaires ont repris en septembre 2006 mais sont à nouveau bloquées pour deux raisons :

- réservation des directions d'hôpitaux locaux aux DH. Le SNCH souhaite que ces postes soient ouverts tant aux DH qu'aux DES.
- définition des seuils de lits délimitant l'accès aux hors échelle ou hors classe, les établissements sociaux étant casi systématiquement des structures de faible capacité. Le SNCH préfère privilégier un concept de volume d'activité.

Les élections aux CAPN n'auront lieu qu'une fois le nouveau statut paru.

Un participant regrette de ne pas disposer d'information régulière et supplémentaire en la matière.

## **c) Cadres détachés**

Un nouveau collectif de cadres détachés, et mis à disposition, vient de se constituer au SNCH.

## ***6 – Catégorie « retraités »***

Cette catégorie, aujourd'hui uniquement représentée au Bureau National, sera également intégrée aux commissions nationales.

Les cadres retraités se réunissent 2 fois/an. Ils demandent à constituer une catégorie à part entière.

Ils participent, en outre, au conseil personnalisé « retraite et patrimoine » délivré aux adhérents.

## **V – Questions diverses**

### Adhésions au 20.12.06

Le nombre de cotisants est de 116 (127 au 31.12.05), le taux de recouvrement régional étant de 58 % à cette même date.

Les catégories d'adhérents sont les suivantes :

	<b>20.12.06</b>	<b>31.12.05</b>
<b>DH</b>	41	46
<b>DESS / DES</b>	23	25
<b>CA</b>	16	15
<b>CS</b>	12	16
<b>CT</b>	1	2
<b>Retraité</b>	23	23
	-----	-----
	116	127

En 2006, la Région a enregistré de nouveaux adhérents : 8 DH, 2 DESS-DES, 2 CA, 1 CS.

#### **VI – Constitution du Bureau Régional**

Le mandat du précédent Bureau Régional arrivant à son terme et compte tenu des candidatures reçues, il est arrêté à l'unanimité la nouvelle composition suivante :

- \* Secrétaire Régional :
  - . Didier POILLERAT, Directeur adjoint au CHR d'Orléans
- \* Trésorier :
  - . Yves GATELET, retraité - Fleury-les-Aubrais
- \* Délégués de la catégorie Directeur :
  - . DH : Catherine CREUZET, Directeur du CH de Nogent-le-Rotrou
  - . DESS : Franck HOCQUET (titulaire), Directeur de l'EHPAD d'Yvoy-le-Marron  
Philippe VITTU (suppléant), Directeur de l'EHPAD de Langeais
- \* Déléguée de la catégorie soignante :
  - . Mme NICAUD, Cadre supérieur de santé CH Chatillon en Indre
- \* Déléguées de la catégorie administrative :
  - . Marie-Solange GOIN (titulaire), AAH au CH Georges Sand à Bourges
  - . Madeleine PROUST (suppléante), AAH au CH de Fleury-les-Aubrais
- \* Délégués catégorie retraité :
  - . Jean HUE (titulaire), retraité - Orléans
  - . Danielle GELLY (suppléante), retraité – Bourges
- \* Délégué catégorie technique : aucune candidature
- \* Délégués départementaux :
  - . CHER :
    - Mme LABROT (titulaire), retraité
    - Marie-Solange GOIN (suppléante), AAH au CH Georges Sand à Bourges
  - . INDRE ET LOIR :
    - Frédéric MAZURIER, Directeur adjoint au CHU de Tours
  - . LOIR ET CHER :
    - Serge BARRAT, Directeur de l'EHPAD de Mer

. EURE ET LOIR :

Elisabeth CALMON (titulaire), Directeur au CH Henri Ey de Bonneval  
Yvon LE TILLY (suppléant), Directeur adjoint aux Hôpitaux de Chartres

Il n'y a aucune candidature, à ce jour, pour le LOIRET et l'INDRE.

Elisabeth CALMON